

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 6 mars 2008

concernant une spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «énergie» du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse

[notifiée sous le numéro C(2008) 807]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/284/CE)

(JO L 104 du 14.4.2008, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 1301/2014 de la Commission du 18 novembre 2014	L 356	179	12.12.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008D0284:20130124:FR:PDF>